

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



19017195

21 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0435539007

Dénomination

(en entier) : **Tipik Communication Agency**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **avenue de Tervueren 270 - 1150 Bruxelles**

Objet de l'acte : nomination Managing Director et nomination administrateur

En date du 20 septembre 2018, l'Assemblée Générale ordinaire de la société TIPIK Communication Agency s'est réunie et accepte à l'unanimité la décision suivante.

L'assemblée décide de nommer Erik Morren comme Managing Partner de la Société, et décide à la même occasion de l'autoriser à engager la société par sa signature individuelle pour les documents tels que décrits ci-dessous:

-Pour les contrats, documents et autres actes relatifs à la clientèle, aux fournisseurs des produits et services couvrant les besoins journaliers de la société et aux collaborateurs, Erik Morren est autorisé à engager la société par sa signature individuelle. Il s'agit notamment des Contrats cadres et des contrats spécifiques avec les Institutions européennes et les autres clients de l'entreprise, des accords préalables et des accords définitifs avec les partenaires de la société, des contrats avec les employés et les sous-traitants de la société.

-Pour tous les autres contrats, documents ou autres actes, et pour éviter tout doute, pour tous les contrats, documents ou autres actes relatifs à des investissements, leasing au domaine financier ou au domaine comptable, Erik Morren doit signer conjointement avec un des autres administrateurs de la société.

En date du 31 décembre 2018, s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire et accepte la décision suivante.

L'assemblée accepte de nommer Mr Dieter Rogiers, demeurant à 22, Jef Lambeauxlaan, B-3090 Overijse (Belgique) comme administrateur à partir du 31 décembre 2018.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à chaque administrateur ou à PME Xpertise SPRL représentée par Geneviève Scheers, expert-comptable & conseil fiscal, pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires concernant la publication au Moniteur Belge.

Dieter Rogiers, administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).